

Image not found or type unknown



Validite des documents en france

Par **tali**, le **16/03/2008** à **20:31**

la prefecture ou je vais deposé mon dossier demande comme document mon extrait d acte de naissance moins de 3 mois ;mais je croyais que les documents de pays etranger etaient valable 6 mois pouvez vous me dire quelle est la durée reelle d un document de pays etranger en france?

repondez moi s il vous plait c est vraiment tres urgent
merci d avance